



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections politiques et professionnelles

Arrêté n°38-2021-05-19-00005 du 19 MAI 2021

fixant les dates limites de livraison des documents électoraux, les dates de réunion et la composition de la commission de propagande départementale pour les élections régionales de juin 2021

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles R. 29 à R. 38 ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et régionaux ;

Considérant que dans le cadre de l'élection précitée, il y a lieu d'instituer une commission chargée d'assurer l'envoi et la distribution de tous les documents de propagande électorale ;

Considérant la désignation de la Première Présidente de la Cour d'appel de Grenoble et du Directeur d'Adrexo ;

ARRETE

ARTICLE 1er : En vue de l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021, il est institué une commission de propagande départementale, chargée de l'envoi des bulletins de vote et circulaires des candidats pour la section départementale de l'Isère.

ARTICLE 2 : Afin de bénéficier du concours de la commission de propagande pour l'envoi de leurs circulaires et bulletins de vote aux mairies et aux électeurs de la section départementale de l'Isère, les listes de candidats devront livrer leurs documents aux dates, heures et lieux suivants :

- pour le 1er tour de scrutin : au plus tard le 27 mai à 12h00, à Saint-Priest (Rhône)
- pour le 2nd tour de scrutin : au plus tard le 23 juin à 12h00, à Saint-Priest (Rhône)

ARTICLE 3 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture de l'Isère à Grenoble. Néanmoins, la commission se réunira également sur le site de mise sous pli et du colisage, comme suit :

- pour le 1er tour de scrutin : le 27 mai à 12h00
- pour le 2nd tour de scrutin : le 23 juin à 12h00

ARTICLE 4 : La commission instituée par le présent arrêté est composée comme suit :

- Pour la réunion du 27 mai :
 - Anne AUCLAIR RABINOVITCH, Magistrate et Présidente de la commission, ou sa suppléante, Anne CHAMBELLANT.
 - Fabien NARDIN, représentant d'Adrexo, ou son suppléant, Anthony GEOFFRAY.
 - Denis DEGRELLE, représentant le Préfet de l'Isère, ou son suppléant, Maxime GAILLARD.

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

- Pour la réunion du 23 juin :
 - Nathalie CLUZEL, Magistrate et Présidente de la commission, ou sa suppléante, Anne AUCLAIR RABINOVITCH.
 - Le reste sans changement.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Martine GUILLOUD-MERMET et Fabienne KIRNIAK-DERLON, désignées par le Préfet.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le président et les membres de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL